



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le 27/03/2025

ID : 017-200041689-20250310-CC2025_031-DE



Conseil Communautaire du 10 mars 2025

Objet : Parc d'activités des Godinières à Matha - Vente de la parcelle G 883

Numéro de délibération : CC2025_031

L'an deux mille vingt cinq, le dix mars, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Eric POISBELAUD, Christian FERRU, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNEN, Jacques BARON, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Didier COSSET, Danièle PERAUD, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Régis DUTHILLE, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Mathieu RENDU, Alain FOUCHER, Olivier FOUICHE, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Joël WICIAK, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Jean-Michel CHARPENTIER, Sylvain MARCHAL, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Thierry GIRAUD, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Maurice PINEAU, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Danielle PERTUS, Laurent BOUILLE, Gilles BELON, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Simone ROY, Jean-Claude MARTEAU, Didier MARTIN

Absents excusés ayant donné procuration :

Rémi LAMARE donne pouvoir à Julien GOURRAUD
Daniel LAGARDE donne pouvoir à Jacky RAUD
Hubert COUPEZ donne pouvoir à Gérard BIELKA
Frédéric MICHEAU donne pouvoir à Olivier FOUICHE
Dominique BOUIN donne pouvoir à Philippe HARMEGNIES
Matthieu GUIHO donne pouvoir à Fabien BLANCHET
Mathilde MAINGUENAUD donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Gaëlle TANGUY donne pouvoir à Anne DELAUNAY

Absents :

Fabien BRODU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, René ESCLOUPIER, Marie-Agnès BEGEY, Philippe LACLIE, Annie POINOT-RIVIERE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Bernard GOURSAUD, Germain HENNION, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Roland NAZET, Emmanuelle CAIVEAU, Thierry GOUJEAUD, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Daniel DARDILLAT, Christian GRATEREAU, Michel FILLEUL, Wilfrid HAIRIE, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Marie-Pierre LE

SELLIN, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-RUJU,
CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH, Francis GUAY, Jacques GOGU
Patrick REVEILLAUD, Suzanne FAVREAU, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Francine
MINEAU, Suzette MOREAU, Alain BERTIN, Bernard CAILLAUD, Victor GEOFFROY

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

SERRA Johanna

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 85

Votants : 93

Pouvoirs : 8

Publication (affichage) ou notification du :

Parc d'activités des Godinières à Matha parcelle G 883

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 11/02/2019, confirmant les prix de vente pratiqués sur le parc d'activités des Godinières,

Vu l'avis du pôle d'évaluation des domaines en date du 15/05/2024, d'une durée de validité de 12 mois, pour ce qui concerne la parcelle G 883, sise parc d'activités des Godinières II 17160 Matha, indiquant une valeur de 18 € HT/m²,

Considérant la demande exprimée par madame Marie-Laure Brugerolle visant à acquérir la parcelle G 883, sise parc d'activité des Godinières II, 17160 Matha afin d'y construire un ou plusieurs chais de stockage d'eaux-de-vie et/ou matières sèches répondant aux besoins d'extension de la société « Distilleries de Matha »,

Considérant la disponibilité de la parcelle G 883 d'une superficie de 3 517 m² au prix de 18 € HT/m²,

Considérant que l'acquéreur étant la société Altaïr dont le siège est à Cognac, 26 rue Pascal Combeau ou toute autre personne morale dont madame Marie-Laure Brugerolle serait membre,

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire, après avis favorable de la commission développement économique et touristique réunie en séance du 27/08/2024 :

- d'approuver la vente de la parcelle G 883 au profit de la société Altaïr ou toute autre personne morale dont madame Marie-Laure Brugerolle serait membre,
- d'approuver le montant de la vente à 18 € HT/m² soit 63 306 € HT pour une superficie totale de 3 517 m²,
- de préciser qu'une signature de promesse de vente devra intervenir dans un délai de moins de 6 mois à compter de la transmission au contrôle de légalité, sans quoi, passé ce délai, ladite parcelle sera remise à la vente, sans autre formalité,
- de préciser que cette promesse de vente prévoira la signature de l'acte de vente dans un délai maximum de 12 mois. Elle indiquera également l'intégration d'une clause résolutoire afin de garantir la collectivité d'une obligation de construire dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte authentique sans quoi la vente sera annulée de plein droit. Dans une certaine limite, des possibilités de report seront toutefois rendues acceptables,
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 89
- Contre : 0
- Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025
Reçu en préfecture le 27/03/2025
Publié le 27/03/2025
ID : 017-200041689-20250310-CC2025_031-DE



Fait à Saint-Jean d'Angély,